

UNITED NATIONS
HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
FIELD OPERATION IN BURUNDI



HRFOB



NATIONS UNIES
HAUT COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME
OPERATION SUR LE TERRAIN AU BURUNDI

**ACTIVITES DE LA MISSION D'OBSERVATION
AU BURUNDI DURANT LE MOIS D'OCTOBRE 1997**

- 2 -

TABLE DES MATIERES

	Page
I. Etat de la Mission d'Observation	4
II. Rappel des principaux événements survenus au Burundi durant le mois d'octobre 1997	4
III. Allégations de violations des droits de l'homme durant le mois d'octobre 1997	6
A. Atteintes au droit à la vie	6
1. Violations attribuées aux forces de l'ordre	6
2. Violences attribuées aux groupes rebelles	7
B. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité de la personne	8
1. Arrestations et détentions arbitraires	8
2. Disparitions forcées ou involontaires	8
C. Atteintes au droit à l'intégrité physique	9
1. Tortures, traitements cruels, inhumains ou dégradants	9
D. Atteintes au droit de se déplacer et de fixer librement sa résidence	9
1. Regroupés	10
2. Déplacés	11
3. Rapatriés	11
IV. Compléments et suivis de cas	12
V. Autres activités	12
A. Activités d'éducation et de promotion en droits de l'homme	12
B. Observation de procès	12
VI. Administration de la justice, prisons et centres de détention	12
A. Système judiciaire	12
B. Prisons et centres de détention	13
VII. Coopération technique	15
A. Volet Média	15
B. Volet ONG	15
C. Volet Education et promotion aux droits de l'homme	16
D. Volet Justice	16
E. Assistance judiciaire	16

- 4 -

I. L'état de la Mission d'observation

1. Au cours du mois d'octobre 1997, l'effectif de la Mission d'observation est resté le même qu'au mois précédent: 12 observateurs et trois officiers de sécurité. La Mission attend l'arrivée de nouveaux observateurs pour accroître ses activités de protection et de promotion des droits de l'homme sur le terrain.

2. La collaboration des autorités avec la Mission d'observation s'est améliorée au cours du mois d'octobre. Les rencontres hebdomadaires d'une délégation de la Mission et de l'Entité de liaison représentant le gouvernement du Burundi se sont tenues régulièrement. Les discussions et échanges entre les membres de cette Entité et la Mission d'observation se sont déroulés dans une ambiance de confiance réciproque en vue d'une meilleure protection et promotion des droits de l'homme au Burundi.

II. Rappel des principaux événements survenus au Burundi durant le mois d'octobre 1997

3. La Conférence organisée par l'UNESCO à Paris du 26 au 28 septembre 1997 sur l'avenir du Burundi s'est "prolongée" dans la première semaine d'octobre à Bujumbura à travers observations et commentaires de la classe politique et de la société civile. Dans l'ensemble, les Burundais sont d'accord pour renouveler les rencontres qui permettent de se parler, même si les désaccords persistent sur les questions majeures (l'organisation de l'Etat, le rôle des partis politiques, le processus de paix, le génocide, la responsabilité de la violence, le système judiciaire, l'impunité, le Tribunal Pénal International etc.). La session ordinaire de l'Assemblée nationale s'est ouverte à Bujumbura, le 6 octobre 1997. Le discours prononcé par le Président de l'Assemblée passe en revue certaines situations du Burundi, à savoir les difficultés de fonctionnement de l'Assemblée nationale, l'exclusion, la frustration et la haine ethnique, la rébellion, la justice, le processus de paix, le regroupement, la reconstruction et l'embargo etc. Les journées parlementaires se sont ouvertes à Bujumbura le 14 octobre 1997 sur le thème "Contribution de l'Assemblée nationale au processus de paix". Au cours de ces journées qui ont duré du 14 au 17 octobre 1997, les parlementaires ont partagé leurs réflexions sur le processus de paix au Burundi. Divers parlementaires étrangers ainsi que le Vice-Président de l'Association des Parlementaires Européens pour l'Afrique ont participé à ces réunions. Des exposés suivis de discussions portant sur le processus de paix, les droits de l'homme, la justice, la lutte contre l'impunité, la résolution pacifique des conflits ont marqué ces journées parlementaires, qui ont fourni aux Burundais une occasion supplémentaire de discuter la situation de leur pays. Les syndicats des enseignants ont adressé des revendications au gouvernement portant sur l'amélioration de leur statut. Les négociations engagées entre ces syndicats et les autorités ont permis de trouver des solutions aux problèmes posés et d'autoriser la rentrée scolaire. Lors d'un entretien télévisé, le Ministre des finances a déclaré que toute revendication salariale après quatre années de guerre et une année d'embargo était une question délicate. Il a indiqué qu'aux fins de satisfaire les revendications des enseignants, le gouvernement aurait besoin de plusieurs milliards de francs burundais, ce qui n'était pas possible pour l'heure. La menace d'une année scolaire blanche a pu être écartée, eu égard au sens responsable développé par les partenaires.

- 5 -

4. La tension marquant les relations entre le Burundi et la Tanzanie depuis le mois d'août 1997 s'est traduite le 27 octobre par une attaque tanzanienne sur des positions militaires en territoire burundais. La radio et la télévision nationales du Burundi ont déclaré que l'armée tanzanienne a pénétré ces positions à l'artillerie lourde faisant des morts et des blessés parmi les civils et les militaires. Le Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération a fait le point sur cet incident à Bujumbura le 28 octobre 1997, dans une conférence de presse réunissant le corps diplomatique et les représentants des organisations internationales. Le gouvernement du Burundi a élevé de vives protestations contre cette attaque et a demandé au Secrétaire général de l'ONU le déploiement d'observateurs internationaux sur la frontière avec la Tanzanie. Les expulsions de ressortissants burundais réfugiés en Tanzanie se sont poursuivies. Elles n'ont pas épargné des Burundais installés en Tanzanie depuis plus de dix ans. Parmi les expulsés, plusieurs personnes se plaignent d'avoir été dépouillées de tous leurs biens par les responsables tanzaniens de la sécurité.

5. En mairie de Bujumbura, la criminalité au cours du mois d'octobre s'est surtout manifestée par des vols, parfois à main armée. Les fonctionnaires des Nations Unies, le personnel des ONG internationales et le corps diplomatique sont aussi des cibles de ces attaques souvent attribuées aux bandits et aux déserteurs des forces de sécurité publique. D'importantes mesures policières sont prises par les autorités pour lutter contre ce fléau et assurer la sécurité des personnes et des biens.

6. La Mission d'observation a reçu des allégations faisant état de massacres de nombreux civils au cours d'opérations militaires, d'attaques de rebelles et d'affrontements entre militaires et groupes rebelles dans les provinces de Bujumbura rural, Bururi, Bubanza, Cibitoke et Makamba. Comme au mois de septembre 1997, les enquêtes de la Mission d'observation sur ces allégations ont été rendues particulièrement difficiles et parfois impossibles en raison de l'insécurité qui prévaut dans ces régions, où l'on signale la présence de rebelles et l'existence de mines anti-char.

7. La situation générale au mois d'octobre est restée calme dans le centre et à l'est du pays, mais elle demeure préoccupante surtout dans les provinces de Bujumbura-rural, Bubanza, Bururi, Makamba et Cibitoke. A Bubanza, la guerre entre des éléments du CNDD et du Palipehutu a provoqué des déplacements brusques et massifs de populations. Deux attaques perpétrées le 12 octobre ont fait au moins 22 morts et 39 blessés à Bubanza et 3 morts à Cibitoke. Les mines continuent de faire des victimes. Un camion militaire a sauté sur une mine anti-char le 28 octobre dans la commune Mabayi, province de Cibitoke. En province de Muramvya, un autre camion transportant des employés de l'usine de thé de Teza a sauté sur une mine faisant au moins 6 morts et une quarantaine de blessés. Alors que les incendies de champs et de plantations attribués aux rebelles ont été une des formes de violence observée dans certaines provinces au mois de septembre, des incendies d'écoles se sont produits au mois d'octobre. Selon les autorités, dans la seule province de Bujumbura rural, au moins 19 écoles ont été brûlées par des rebelles, privant ainsi de nombreux enfants de leur scolarité.

8. Le retour des populations regroupées sur leurs collines, suspendu dans la province de Kayanza, n'a pas repris; en revanche, il s'est poursuivi dans celle de Muramvya. La Mission d'observation continue de suivre le démantèlement des camps.

- 6 -

9 La quatrième session des chambres criminelles s'est ouverte le 7 octobre à Bujumbura-mairie, à Gitega et à Ngozi avec la participation des avocats nationaux et internationaux constitués par le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, qui ont assuré la défense des prévenus et des parties civiles. Le procès des prévenus accusés de participation au putsch d'octobre 1993 s'est poursuivi devant la chambre judiciaire de la Cour Suprême, le 20 octobre 1997.

III. Allégations de violations des droits de l'homme durant le mois d'octobre 1997

10. La situation des droits de l'homme au mois d'octobre a été encore une fois marquée par des atteintes au droit à la vie du fait des attaques de rebelles et d'opérations militaires qui ont, selon les allégations reçues par la Mission d'observation, provoqué la mort de dizaines de civils surtout dans les provinces de Bubanza, Makamba, Bururi et Bujumbura rural. Ces victimes sont souvent des civils non armés (enfants, femmes et vieillards).

11. En ce qui concerne le droit à l'intégrité physique, quelques cas de mauvais traitements ont été constatés par la Mission au cours du mois d'octobre.

A. Atteintes au droit à la vie

1. Violations attribuées aux forces de l'ordre

12. Le 6 octobre, deux personnes auraient été tuées et deux autres blessées par les militaires de plusieurs positions dont celle de Kibuye, sur la colline Sagara, commune Isare, province de Bujumbura rural. Selon un témoin oculaire rencontré par les observateurs, le 6 octobre vers 9h du matin, les habitants de la colline de Sagara ont entendu des coups de feu et ont commencé à s'enfuir. Durant cette fuite, une personne a été blessée par balle, deux autres ont été tuées, l'une à l'arme blanche et l'autre à l'arme à feu. Le témoin a vu deux cadavres qu'il a pu identifier. Selon le Commandant de la 1ère région militaire, la veille de l'incident cité, une attaque de rebelles sur la position militaire de Kibuye avait causé la mort d'un militaire et provoqué des blessures sur un autre.

13. Le 8 octobre, trois personnes auraient été tuées et une autre blessée par des militaires de la position de Mubimbi, à Bugarama, commune Muramvya, province Muramvya. Selon un témoin oculaire rencontré par les observateurs, la veille de l'attaque, certains habitants de la colline s'étaient déplacés à cause des coups de feu pendant la nuit. Le lendemain, ils ont décidé d'y retourner afin de pouvoir cultiver leurs champs. C'est alors que l'attaque s'est produite provoquant la mort de trois personnes par arme à feu et entraînant des blessures pour une quatrième.

14. Le 9 octobre, une vingtaine de personnes auraient été tuées par des militaires de la position de Gahabwa, sur la colline Gishingano, commune Isare, province de Bujumbura rural. Selon les rescapés de l'attaque interrogés par les observateurs, la population de la colline a entendu des tirs vers 14h. En pensant qu'il s'agissait d'une attaque, une partie de la population s'est dirigée vers la position militaire tandis qu'un autre groupe de personnes a essayé de s'échapper vers la brousse. Près de la barrière, les militaires de la position de Gahabwa auraient commencé à tirer sur la population qui courait dans leur direction. Une vingtaine de personnes, surtout des femmes et des enfants auraient été tuées par les coups de feu. Les rescapés ont pu

- 7 -

identifier 14 victimes dont ils ont transmis les noms à la Mission. Selon le Commandant de la 1ère région militaire, le jour de l'incident, il y a eu une opération conjointe de la gendarmerie et de l'armée. La population, au lieu de se rapprocher de la position militaire, a pris la fuite. Au cours de l'opération, les forces de l'ordre ont tué 15 rebelles et saisi deux armes. Il n'est pas exclu que des civils aient été touchés au cours de l'opération.

15. Le 12 octobre, six personnes auraient été tuées et quatre autres blessées par des militaires venus des positions de Mubimbi et Martyazo, sur les sous-collines Gisagara, Kiziba et Ngongo, colline Mubimbi, commune Mubimbi, province Bujumbura rural. Selon les rescapés de l'attaque, rencontrés par les observateurs, les militaires des deux positions pré-citées ont encerclé les trois sous-collines de la colline Mubimbi et tué six jeunes hommes par armes à feu et armes blanches. Ils ont par la suite brûlé les cadavres et pillé leurs maisons. Ils ont blessé quatre personnes durant l'attaque. Selon l'Entité de liaison, qui a pu contacter les autorités administratives, cette information n'est pas fondée, car les collines citées n'ont connu aucune opération militaire le 12 octobre.

16. Le 19 octobre, plusieurs civils auraient été massacrés durant une opération militaire contre les rebelles sur les collines Ngambwe et Mwaza, commune Kabezi, province de Bujumbura rural. Selon le Commandant de la 1ère région militaire, les rebelles ont pris en otage 200 civils pour aller brûler avec eux l'école de Kivungwe II. Les militaires sont intervenus et durant les affrontements, 40 civils ont été tués.

17. Le 20 octobre, les militaires auraient conduit une opération contre les rebelles sur les collines de Gatobo et Kiyagayaga en commune Burambi, province de Bururi. De nombreux civils auraient perdu la vie au cours de cette opération. Une liste de 53 victimes où figurent un nombre important de femmes et d'enfants est disponible à la Mission d'observation. Selon deux rescapés rencontrés à Bujumbura, des militaires des positions de Maramvya, Gishiha, Kibezi, Busaga, Murago, Kayange, Bugongwe et Muyama en communes de Burambi et de Buyengero ont encerclé les collines de Gatobo et Kiyagayaga, le 20 octobre. Ils ont massacré les habitants qu'ils traitaient de rebelles à l'aide de baïonnettes, de pierres et de fusils. L'opération a duré plusieurs jours, faisant de nombreux morts. L'un des rescapés a déclaré avoir compté au moins quatre-vingt huit cadavres. Le Conseiller du Gouverneur chargé des affaires sociales n'a rien révélé à propos de ces opérations militaires près du de la Mission à Bururi, le 31 octobre. Il s'est contenté d'informer les observateurs que 12 000 personnes avaient quitté la rébellion et étaient venues s'installer dans des camps de déplacés, sous la protection de l'armée. Aux dires de certains habitants de la commune de Buyengero, rencontrés à Bururi, plusieurs opérations militaires ont eu lieu dans la commune entraînant des victimes parmi les civils. La population établirait le compte des membres manquants de leur famille. On a aussi observé des arrivées massives de populations des collines à la paroisse du chef-lieu de Buyengero. On estimerait leur nombre à 2 000 personnes lors de la visite de la Mission à Bururi.

2. Violences attribuées aux groupes rebelles

18. Le 4 octobre, une attaque a eu lieu sur la colline de Rutegama, commune Isare, province de Bujumbura rural. Les auteurs de l'attaque auraient tué deux personnes dont un vieillard, blessé deux femmes et un homme et pillé plusieurs maisons. Un membre de la famille d'une victime soignée dans un hôpital de la capitale a déclaré à la Mission que les auteurs de l'incident étaient des rebelles armés de fusils et de machettes qui ont attaqué les habitants, tuant les uns et blessant les autres. L'attaque aurait duré deux heures au cours desquelles les rebelles se sont également

- 8 -

livrés à des pillages. Les militaires de la position de Rubingo située à une heure de marche de là ne seraient venus sur les lieux de l'incident que le lendemain. Le Commandant de la 1ère région militaire qui ne semblait pas informé de l'incident a déclaré à la Mission que les attaques sur les populations civiles étaient fréquentes pendant cette période.

19. Le 5 octobre, une personne aurait été tuée et une autre blessée suite à une embuscade tendue par des rebelles contre un véhicule civil, près de Burengo, commune Ngozi, province de Ngozi. Les rebelles ont notamment emporté l'argent que possédaient les victimes.

20. Le 17 octobre, 22 personnes auraient été tuées, 25 autres blessées suite à une attaque de groupes rebelles du PALIPEHUTU sur la colline Karenzi, commune de Bubanza, province de Bubanza. L'attaque a été confirmée par les autorités militaires et civiles de la province.

21. Le 18 octobre, 8 personnes auraient été tuées, 12 autres blessées par des rebelles qui ont attaqué un camp de déplacés, dans la commune Rumonge, province de Bururi.

22. Dans la nuit du 19 au 20 octobre, 10 civils ont péri, 10 autres ont été blessés et deux enlevés par des rebelles sur la colline Buruhukiro, commune Rumonge, province de Bururi. L'attaque a été confirmée par le Conseiller du Gouverneur de Bururi aux observateurs en mission dans la province.

23. Le 24 octobre, 6 personnes ont été tuées et au moins 10 autres blessées suite à une attaque de rebelles du PALIPEHUTU sur un camp de sinistrés à Ciya, commune Bubanza, province de Bubanza. Les rebelles ont attaqué la position militaire du camp de sinistrés de Ciya, vers 3h. du matin. Ils ont tué des sinistrés avec des machettes, des hoes ou des fusils et ont pillé leurs maisons. Les observateurs ont pu s'entretenir avec les blessés de l'attaque à l'hôpital de Bubanza. L'incident a été confirmé par le Gouverneur de la province.

B. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité de la personne

I. Arrestations et détentions arbitraires

24. Emmanuel Twagiramukazi, fonctionnaire du PAM, a été arrêté le 31 octobre, à Bujumbura par la Police judiciaire du parquet. Il est accusé de participation aux massacres de 1993. La Mission a pu le rencontrer après plusieurs interventions auprès des autorités. D'une autorité à l'autre, les versions sur les motifs de son arrestation diffèrent et aucune pièce judiciaire n'a pu être présentée ni à la victime ni à la Mission. L'enquête se poursuit et malgré des garanties de représentation en justice, le fonctionnaire local du PAM demeure en prison.

25. M. Bazonzika Frédéric, acquitté par la chambre criminelle de Gitega, le 22 juillet 1997, a été arrêté de nouveau le 22 octobre par la Police de la sécurité publique à Bujumbura. Il a été libéré le lendemain, suite à l'intervention de la Mission.

2. Disparitions

26. Sinzinkayo Jean et Surwavuba Audace ont été arrêtés ensemble le 25 octobre, au site de "Chez Johnson" à Bujumbura suite à un contrôle d'identité. Selon les informations reçues par la Mission, ils auraient été emmenés au IIIème Bataillon d'intervention. Mais le Commandant de ce Bataillon contacté par les observateurs a déclaré qu'ils n'étaient pas détenus dans ce camp.

- 9 -

et qu'il fallait les chercher ailleurs. Les recherches effectuées par la Mission à la BSR (Brigade spéciale de recherches), à la PSR (Police spéciale de roulage), à la PJP (Police judiciaire du parquet) et au Groupement d'intervention n'ont donné aucun résultat. Ce cas a été aussi transmis à l'Entité de liaison pour localiser les victimes.

27. M. Moshi Wedo, un médecin burundais, aurait été arrêté par des militaires congolais et remis à leurs homologues burundais. Selon les membres de sa famille, M. Wedo a été transféré à la Brigade de Cibitoke, le 24 octobre 1997. Le Commandant de cette Brigade, qui affirme ne pas connaître cette personne, déclare ne pas le détenir. Les recherches de la Mission pour retrouver M. Wedo demeurent infructueuse à ce jour.

28. M. Emmanuel Kidoboye, arrêté depuis fin septembre et qui serait détenu au IIIème Bataillon n'est toujours pas retrouvé au moment de la rédaction du présent rapport. Le Commandant de ce bataillon contacté refuse catégoriquement de donner des explications sur son sort. Le cas a été transmis à l'Entité de liaison, qui a affirmé que la personne se trouvait entre les mains des forces de l'ordre, sans toutefois préciser le lieu de détention.

C. Atteintes au droit à l'intégrité physique

1. Tortures, traitements cruels, inhumains et dégradants

29. Pascal Nzeyimana, arrêté vers le début du mois d'août 1997 à Isara, en province de Bujumbura rural, avait été conduit à la PSP de Gitega où il a passé un mois et demi. Selon son témoignage recueilli par les observateurs à leur passage à la prison de Gitega, le 15 octobre 1997, il a été sévèrement battu durant cette détention, notamment au niveau des organes sexuels. C'est vers la deuxième semaine d'octobre qu'il a été transféré à la prison de Gitega dans un mauvais état qui a pu être constaté par les observateurs. En effet, le détenu avait encore des blessures au niveau des organes sexuels, la natte sur laquelle il était couché était tachée de sang et de pus et il avait beaucoup de difficultés à bouger. Il dit de lui-même qu'il n'avait pas été visité par un médecin. Le cas a été porté à la connaissance du Directeur de la prison de Gitega, du parquet de Gitega et des autorités pénitentiaires à Bujumbura. La Mission a été informée par l'Entité de liaison que le détenu avait été transféré par la suite à l'hôpital et qu'un dossier judiciaire avait été ouvert afin d'identifier les responsables de cet acte grave.

D. Atteintes au droit de se déplacer et de fixer librement sa résidence

30. La Mission a continué de visiter les camps des sinistrés afin de se rendre compte de l'état ou du démantèlement des camps et de la réinstallation des sinistrés sur leurs collines d'origine. Ces missions ont permis de noter qu'un nombre important de maisons sont en cours de construction ou ont déjà été érigées avec l'aide des agences humanitaires et de l'Etat. Parfois, les regroupés sont appelés à construire les maisons des déplacés, comme cela a été noté dans les provinces de Karuzi, Kayanza et Muramvya. Durant les rencontres avec les autorités, la Mission a été informée d'une nette amélioration de la situation sécuritaire dans plusieurs provinces. Tout en encourageant la décision du gouvernement et des autorités locales à démanteler les camps de regroupement, la Mission note qu'il existe toujours un nombre important de regroupés qui n'ont pas été informés de la date de retour sur leurs collines.

- 10 -

1. Regroupés

31 Au cours de la période en revue, les observateurs ont effectué deux missions, respectivement dans les provinces de Muyinga et de Karuzi afin de s'informer et suivre les opérations de démantèlement des camps et du retour des regroupés sur leurs collines d'origine.

32 Les 1er et 2 octobre, la Mission a visité les camps de Nonwe, en commune Giteranyi, province de Muyinga. L'administrateur communal, rencontré avant la visite du camp, a confirmé que le camp n'existait plus, car la sécurité ayant été rétablie dans la commune, les gens de retour chez eux étaient en train de reconstruire leurs maisons avec l'aide d'International Rescue Committee (IRC) et du HCR. Sur le site, les observateurs ont pu en effet constater que le camp avait été démantelé et que des maisons en dur étaient en cours de construction, surtout le long de la route principale. Les habitants du village ainsi que quelques sinistrés qui ont préféré rester pour s'y installer, ont affirmé que le retour avait été volontaire.

33 Les 8 et 9 octobre, la Mission a visité les camps de Gihogazi, Bugenyuzi et Ntunda, en province de Karuzi. Avant de se rendre sur les sites, les observateurs se sont informés auprès des autorités administratives du terrain de l'état de démantèlement des camps de regroupés de Karuzi. Selon le Gouverneur de Karuzi, le Lt. Col. Gunungu Gabriel, la situation générale est bonne. L'administration a demandé à la population de refaire les maisons. Sur le nouveau site de Masabo, qualifié d'intermédiaire par les autorités et qui abrite 6000 personnes, on a déjà fabriqué des briques et l'administration communale a fourni du bois et autres matériaux de construction afin que la population puisse se construire des habitations. Dans la commune de Gihogazi, des sites de désengorgement avaient été aménagés comme celui de Bikinga qui devrait recevoir les premiers arrivants très prochainement. Le Gouverneur a déclaré ne pas pouvoir donner le chiffre exact des sinistrés à cause des mouvements de population dans les sites. Il a surtout relevé que l'administration locale et la population oeuvraient à la réfection des maisons. Le gouvernement fournit la toiture et les portes, tandis que l'administration locale et la population s'occupent de reconstruire. La visite au site de Ntunda a permis à la Mission de constater que 17 000 personnes y logeaient encore et qu'aucun projet de désengorgement n'était envisagé pour l'instant. Les regroupés veulent rentrer, mais ils précisent que leurs maisons sont détruites et que rien n'a été encore fait pour les reconstruire, alors qu'ils participent aux travaux communautaires pour les déplacés de Gitaramuka. La visite au camp de Bugenyuzi ainsi que l'entrevue avec les responsables administratifs ont permis à la Mission de constater que 15000 personnes étaient toujours regroupées au camp. La totalité des personnes rencontrées veut rentrer surtout que la sécurité est maintenant rétablie dans leur commune. En attendant le feu vert des autorités, elles peuvent cependant se rendre sur leurs collines pour cultiver. En outre, elles sont astreintes à accomplir des travaux pour les militaires, par exemple puiser de l'eau et chercher du bois. En cas de refus, elles sont punies d'une amende allant de 1 000 Fbu à 3 000 Fbu ou d'une semaine d'enfermement au cachot. Dans ce site, les enfants vont à l'école. Le dernier site visité, celui de Gihogazi, abrite 15 000 personnes, dans une commune où il n'existe plus de problème de sécurité. D'ailleurs, les autorités administratives locales ont annoncé la réinstallation très prochaine de 2 000 personnes habitant à deux kms du camp. Les habitants de ce camp sont pressés de revenir chez eux. On les avait informés qu'ils devaient aller au site de Bikinga, mais cette option semble être écartée. Pour le moment, ils n'ont pas le droit de commencer à construire leurs maisons sauf ceux qui habitent le long de la route. Cependant, ils vont cultiver leurs champs en toute tranquillité. Ils doivent accomplir certains travaux pour le compte des militaires: en cas de refus, ils sont passibles d'une amende de 1 000 Fbu ou d'incarcération au

- 11 -

cachot jusqu'au paiement de l'amende. Le couvre-feu de 18h est toujours en vigueur et ceux qui le violent sont battus. Les enfants vont à l'école.

2. Déplacés.

34 La Mission a visité le camp de déplacés de Mukone, en province de Muyinga, et s'est rendue à Ruyigi pour s'enquérir de la situation des déplacés.

35 La Mission s'est rendue à Muyinga le 1er octobre. Le camp de Mukone, créé au mois de mars 1994, abrite majoritairement des déplacés de 1993. Depuis sa création, grâce aussi à son emplacement à côté de la ville, le camp n'a jamais connu de problème de sécurité. Récemment, 42 ménages représentant 175 personnes sont retournés sur leurs collines, les autres attendent le retour de la sécurité et la reconstruction de leurs maisons. Actuellement, le camp abrite 2778 personnes. Certains déplacés ont exprimé leur souhait de rester définitivement dans le camp, car il est équipé de maisons couvertes de bâches et il reçoit l'aide humanitaire.

36 La Mission s'est rendue à Ruyigi du 22 au 24 octobre. A cette occasion, elle s'est entretenue avec les autorités locales de la situation des camps de déplacés et a recueilli des informations concernant les rapatriés de la Tanzanie. L'administrateur communal de Butaganzwa a confirmé que les populations déplacées quittaient les sites pour retourner sur leurs collines et qu'un nombre important de maisons avait déjà été construit. Il ne reste que 24 familles dans le camp de Masaka et autant à Nyange. Les camps de Muriza et de Musuga devraient aussi être formés d'ici un mois suite à la récente inauguration par le Président de la République de leurs nouvelles maisons (au total 650 maisons).

3. Rapatriés.

37 Le rapatriement forcé des Burundais de la Tanzanie continue de préoccuper la Mission, surtout qu'un grand nombre est constitué de Burundais émigrés et installés dans ce pays limitrophe depuis plusieurs années, voire plusieurs générations. La Mission a dépêché des observateurs dans les provinces de Ruyigi et de Makamba pour se rendre compte de leur situation.

38 A Ruyigi, spécialement à Gisuru qui est un poste frontalier entre le Burundi et la Tanzanie, les observateurs se sont entretenus avec les agents de la Police de l'air, des frontières et des étrangers (PAFE) et les agents du HCR responsables de l'enregistrement des rapatriés. Ici, le départ de la Tanzanie concerne surtout des Burundais qui y étaient réfugiés. Une partie importante des rapatriés rentre directement chez elle après avoir été enregistrée par le HCR et avoir reçu des paquets-retour. Selon les témoignages recueillis sur place, certains auraient déclaré avoir été battus et dépouillés de leurs biens par les autorités tanzaniennes. La Mission n'a cependant pas pu s'entretenir avec les rapatriés. L'administrateur communal de Gisuru a indiqué que, depuis 1996, 32 225 personnes sont rentrées sur leurs collines, dont une grande partie des rapatriés de la Tanzanie qui avaient quitté le pays suite à l'insécurité qui régnait chez eux.

39 A Makamba, le Gouverneur a informé les observateurs que 45 personnes venaient d'être rapatriés de la Tanzanie en commune de Mbanda. Le 28 octobre, quatre femmes burundaises mariées à des Tanzaniens ont été renouées par les autorités tanzaniennes. La Mission n'a pas pu se déplacer sur la zone frontalière pour des raisons de sécurité.

IV. Compléments et suivis de cas

40 Le 22 septembre, trois personnes auraient été tuées, une autre blessée suite à une attaque de rebelles à Gashanga, non loin du camp de Gihongoro, colline Gihongoro, commune Bubanza, province de Bubanza. Selon un rescapé rencontré par les observateurs à l'hôpital de Bubanza, le 22 septembre, vers 8 h du matin, il a quitté le camp de Gihongoro en compagnie de trois autres personnes pour aller cultiver. En cours de route, ils ont rencontré un groupe d'environ vingt personnes habillées en civil et armées de fusils et de baïonnettes qui les ont attaqués et pillés. Les trois personnes qui l'accompagnaient ont été toutes tuées à la baïonnette, lui-même a été blessé. C'est plus tard qu'il a entendu que le même groupe avait tué sept autres personnes. Il a pu donner à la Mission les noms des trois personnes tuées.

V. Autres activités

A. Activités d'éducation et de promotion des droits de l'homme

41 La Mission d'observation a élaboré des projets de promotion des droits de l'homme. L'un concerne la formation d'un groupe artistique mobile, le deuxième un projet de séminaire destiné aux administrateurs communaux et les responsables des forces de l'ordre. Les observateurs ont participé par des exposés, comme les mois passés, aux séminaires des organisations locales et internationales des droits de l'homme dans le cadre de la campagne lancée par l'Office du Haut Commissaire aux droits de l'homme au Burundi.

B. Observation de procès

42 Au cours du mois en revue, la Mission a procédé à l'observation de procès à la Chambre criminelle de Dujumbura et à la chambre judiciaire de la Cour suprême. Du constat des observateurs, il ressort que les prévenus sont traités humainement. Ils viennent au tribunal sans menottes. La Cour leur donne le temps de s'exprimer pour leur défense. Cependant, certains ne sont pas assistés d'un avocat. On observe que la comparution des témoins, surtout à décharge est rarement assurée. Ces derniers ne viennent pas témoigner pour diverses raisons, dont la peur d'être arrêté ou de subir des représailles. Par conséquent, de nombreux dossiers sont remis. Dans quelques affaires où les prévenus avaient l'assistance d'un avocat, il a été parfois constaté que ce dernier n'avait pas eu accès à temps au dossier, ce qui donnait également lieu à des remises. Mais dans l'ensemble, les chambres criminelles mènent une activité intense à la mesure des 9281 détenus, dont plus de 70% sont en prévention.

VI. Administration de la Justice, prisons et centres de détention

A. Système judiciaire

43 Au cours du mois d'octobre, la Mission a rencontré à plusieurs reprises les autorités judiciaires, plus spécifiquement les membres du Parquet, afin de faire le suivi des dossiers de certains cas de détention arbitraire ou illégale, et de s'enquérir de l'état d'avancement des dossiers de détentions prolongées.

- 13 -

B. Prisons et centres de détention

44. Durant le mois en revue, la Mission a effectué des visites à la BSR, aux prisons de Muyinga, Gitega, Rutana, Ruyigi et de Bubanza. Elle a continué notamment ses visites hebdomadaires régulières à la prison centrale de Mpimba, à Bujumbura, qui abrite un grand nombre de condamnés à mort.

45. Le 1er octobre, la Mission a effectué une visite générale à la prison de Muyinga. Les observateurs ont pu s'entretenir avec le Directeur de la prison qui les a accompagnés pour visiter les lieux de détention. La population carcérale s'élevait à 655 détenus dont un mineur de 13 ans pour une capacité d'accueil de 320 personnes. Seuls 37 de ces détenus sont des condamnés à des peines fermes. La surpopulation et l'insalubrité dues au manque d'eau courante sont les problèmes les plus aigus. Les travaux d'agrandissement effectués dernièrement ont amélioré légèrement la situation, mais le nouveau bâtiment héberge uniquement les détenus les plus récents. En conséquence directe de ces problèmes, les conditions d'hygiène sont assez précaires et des maladies épidémiques sont fréquentes. Ainsi, durant le mois de septembre, 3 détenus sont morts de tuberculose et de dysenterie bacillaire. Quant aux conditions légales de détention, le nombre de détenus préventifs est très élevé. Cette situation a aussi été discutée avec le Procureur qui a reconnu les faits, mais dit ne pas avoir les moyens d'accélérer l'étude des dossiers. Les enquêtes sur le terrain nécessitent un véhicule et du carburant qui font défaut à la juridiction.

46. Le 14 octobre, la Mission a effectué une visite à la Brigade spéciale de recherche à Bujumbura conformément aux dernières dispositions exigeant que la visite s'effectue en présence d'un magistrat. Durant cette visite, les observateurs se sont entretenus avec le Commandant de la Brigade qui a insisté pour être présent durant la visite et l'entretien avec les détenus et ce, en dépit de la présence du magistrat. La visite générale a permis de constater que la Brigade abrite toujours environ 100 personnes et que les conditions matérielles de détention sont restées identiques depuis la dernière visite de la Mission. Selon le Commandant, il y a environ 50 détenus suivis par ses services et 24 originaires de Kinama et de Kamenge, à la charge du Parquet. Les détenus ont ajouté eux-mêmes que 15 d'entre eux étaient au dispensaire. Un détenu a pris la parole au nom de ceux qui sont suivis par le Parquet, pour déclarer qu'une partie d'entre eux avait passé 6 mois à la BSR sans que leur dossier n'ait été traité. La Mission a eu des difficultés à s'entretenir librement avec les détenus, car tant le Commandant de la Brigade que le magistrat présent ont coupé la parole aux détenus pour les accuser de mensonges ou présenter leurs propres versions. Cependant, certains d'entre eux ont réussi à présenter leurs doléances que la Mission a essayé de suivre auprès du Parquet. Il apparaît encore une fois que le problème majeur des centres de détention au Burundi est la détention illégale non conforme aux délais de détention préventive.

47. Les 14 et 15 octobre, la Mission a visité les prisons de Gitega et de Rutana. A Gitega, elle s'est entretenue avec le Directeur de la prison qui a donné les informations suivantes : la prison centrale de Gitega abrite 1494 détenus, dont 1007 prévenus (458 sous procès-verbal d'arrestation) et 487 condamnés; y résident également 9 mineurs et 47 femmes. Le problème de la surpopulation s'est aggravé par rapport au mois d'août 97 avec une augmentation de 8%. Il n'y a pas eu d'inspection du Parquet depuis le mois de juillet 1997. Durant la visite des lieux de détention, les observateurs ont remarqué que le problème matériel le plus aigu persiste à être le manque d'eau, notamment pour se laver. Des cas de tortures ont été signalés par les détenus et certaines traces ont été constatées par les observateurs. Les détenus sont torturés avant leur arrivée à la prison. Le cas qui a le plus préoccupé la Mission a été celui de Pascal Nzeyimanana

- 14 -

(voir partie Atteintes à l'intégrité physique). Ce cas de torture, le problème de l'inspection de la prison et celui des 458 détenus sous simple procès-verbal d'arrestation ont été abordés avec le Substitut du Procureur de la République.

48. - La prison de Rutana a été visitée en compagnie du Gouverneur de province et du Directeur de la prison. Cette visite a permis de noter que la prison contient 295 détenus dont 93 prévenus (20 seulement sous mandat régulier) et 4 femmes. Les conditions matérielles de détention n'ont pas connu d'amélioration depuis la dernière visite au mois de juin. Le problème de la surpopulation persiste et les femmes partagent la même cour de récréation que les hommes. L'absence d'eau courante affecte sérieusement la salubrité et la santé des détenus. La dernière inspection du mois de septembre a permis de libérer trois prévenus. Des cas de mauvais traitement ont été signalés par les détenus. Cependant un seul cas a été constaté par les observateurs. Le détenu concerné avait les mains ligotées et son bras gauche était enflé. Les observateurs ont demandé au Directeur son intervention afin que le détenu en question soit évacué à l'hôpital. C'est à la fin de la visite qu'un entretien a eu aussi lieu avec le Procureur de la République de Rutana pour lui soumettre surtout les cas de détention préventive prolongée et le cas du détenu maltraité.

49. - Le 22 octobre, la Mission a effectué une visite générale à la prison centrale de Mpimba pour s'informer des problèmes des détenus et constater les améliorations apportées dernièrement aux conditions de détention suite à la visite du Ministre de la justice. Le cas des condamnés à mort a attiré l'attention de la Mission. Ces derniers sont séparés des autres détenus et habitent trois cellules. L'une contient 63 condamnés à mort et souffre du manque d'aération et de l'insalubrité; la deuxième en héberge 34 avec un problème de fuite d'eau constante non réparée depuis trois mois, sans toilette ni lampe; la troisième, la plus petite, en abrite 15 mais n'a pas pu être visitée. Le problème de la surpopulation s'aggrave de jour en jour avec l'arrivée de nouveaux condamnés à mort. Ces personnes se sont aussi plaintes du fait que les deux pauses de trente minutes prévues dans la matinée et l'après-midi ne leur soient pas accordées systématiquement. Sur le plan juridique, beaucoup de dossiers envoyés en pourvoi en cassation n'ont pas encore reçu de suite. Une majorité de condamnés a déclaré ne pas avoir bénéficié de l'assistance d'un avocat durant le procès. La Mission a aussi trouvé des mineurs dispersés dans diverses cellules où logent les adultes. Les problèmes juridiques et matériels recensés ont été portés à la connaissance du Ministère public.

50. - Le 23 octobre, une délégation de la Mission d'observation a effectué une visite aux locaux de la Police de la sécurité publique (PSP) à Bujumbura. Les observateurs se sont entretenus avec le Commandant et ont visité les cellules. Les locaux de la PSP, composés de 8 cellules, hébergent 69 détenus dont 8 femmes. Les observateurs n'ont pu s'entretenir avec les détenus qu'en présence du Chef de la détention. Il s'agit pour la quasi-totalité de nouveaux détenus. Ils ont saisi l'occasion pour soulever le cas de M. Bazankiza, à nouveau incarcéré après avoir été acquitté par la Chambre criminelle de Gitega. (Voir partie atteinte au droit à la liberté et à la sécurité de la personne). Le Commandant a relâché immédiatement le détenu après avoir vu une copie de son attestation d'acquiescement. Les cas de détention de mineurs ont aussi été soumis au Commandant qui a promis de résoudre leur situation dans les meilleurs délais.

51. - Le 24 octobre, la Mission a visité la prison de Ruyigi qui héberge selon le Directeur 500 détenus, dont 20 femmes et 447 en détention préventive. Les conditions matérielles de la prison se sont améliorées depuis le dernier passage de la Mission avec la construction de deux nouvelles cellules. La prison compte huit cachots utilisés pour les détenus coupables de disputes ou de

- 15 -

consommation de chanvre. Une grave épidémie de gale semble avoir été maîtrisée grâce aux travaux effectués. La situation de santé générale est jugée bonne par le Directeur. Une infirmière visite les lieux deux fois par semaine et un médecin une fois tous les trimestres. La dernière inspection du Parquet remonte au mois d'août 1997 et la prochaine était prévue pour la fin octobre. Quant à la situation légale des prévenus, 100 sur un total de 447 ont des dossiers liés à la crise de 1993. Ces derniers doivent comparaître devant la Chambre criminelle de Gitega, mais leur transfert serait empêché par le manque de véhicule et de carburant.

52. Le 29 octobre, une délégation de la Mission d'observation a visité la prison de Bubanza pour s'enquérir de l'état des lieux et faire le suivi de certains cas relevés lors de la dernière visite au mois de septembre dernier. L'adjoint au Directeur a donné les informations suivantes : la population carcérale est de 109 détenus dont deux femmes et un mineur pour une capacité de 120, avec 60 condamnés. Les prisonniers sont logés dans 6 grandes cellules, assez propres, qui ont une grande cour de récréation. C'est la prison la mieux gérée et organisée du pays selon les observateurs qui ont visité toutes les prisons du Burundi à l'exception de celle de Rumonge. Les responsables connaissent leurs dossiers et les registres sont bien tenus. C'est aussi la seule prison où le nombre de condamnés est supérieur à celui des prévenus. Cela est dû notamment au travail assidu du Procureur général, M. Butanagy, qui suit de près les dossiers et reste attentif aux doléances de la Mission d'observation. En effet, les cas qui avaient été soumis lors du dernier passage des observateurs avaient tous été traités. La visite a permis aussi de s'entretenir avec quelques détenus ayant des doléances particulières à exprimer qui ont été soumises au Procureur de la République.

VII. Coopération technique

A. Volet Média

53. Le volet a eu quatre activités principales : la participation à la préparation des activités de la semaine pour l'élimination de la pauvreté; la finalisation des préparatifs de la campagne de sensibilisation sur l'assistance judiciaire; les émissions radiotélévisées, et la couverture médiatique des activités des autres volets. La semaine pour l'élimination de la pauvreté s'est déroulée du 17 au 24 octobre au Cercle Hellénique à Bujumbura. Le Volet a pris part à l'exposition et aux animations y afférentes. Une émission télévisée "Points de Repère" sur l'assistance judiciaire a été enregistrée et diffusée le 31 octobre 1997. Une autre émission radiodiffusée, toujours sur l'assistance judiciaire, a été enregistrée avec les avocats étrangers, le 28 octobre, et est passée sur les antennes de la radio burundaise sous le titre de "Grains de Sel", au début de novembre. Le Volet a aussi couvert la clôture de la session de formation des jeunes de la Mairie de Bujumbura, organisée par le Volet ONG, en date du 1er octobre et accompagné la session organisée à Kayanza par des communiqués de presse à la radio burundaise.

B. Volet ONG

54. Le Volet a clôturé le séminaire des droits de l'homme organisé à l'intention des jeunes de la Mairie de Bujumbura le 1er octobre 1997. A partir du 2 et jusqu'au 11 octobre, une équipe du Centre a tenu trois séminaires successivement à Gitega, Kayanza, et Muyinga. Le 13 octobre, le Volet a organisé une cérémonie de remise des certificats aux participants au séminaire à l'intention des jeunes de la Mairie de Bujumbura. Le Volet a aussi participé à l'élaboration du projet de formation d'un groupe mobile pour la promotion des droits de l'homme piloté par la Mission d'observation.

- 16 -

C. Volet Education et promotion

55. Le Volet a participé aux séminaires de formation aux droits de l'homme à l'intention des élèves de l'enseignement secondaire dans les provinces de Gitega, Kayanza, et Muyinga. Il a organisé une journée pédagogique le 27 octobre 1997, destinée aux enseignants de l'Ecole Indépendante sur les droits de l'enfant et la lutte contre la discrimination. Le responsable du Volet a participé le même jour à une réunion de consultation avec les agences du système des Nations Unies sur les droits de l'enfant en compagnie du responsable du Volet justice. Cette réunion avait pour but de préparer le rapport initial que va présenter le Burundi sur les mesures prises pour mettre en oeuvre les droits de l'enfant. Le responsable du Volet a continué ses travaux afin de collecter des proverbes, dictons, contes et autres qui, dans la société traditionnelle, servent à inculquer des valeurs de paix et des droits de l'homme, afin que ces derniers soient utilisés dans l'enseignement et la formation en droits de l'homme.

D. Volet Justice

56. Le Volet a effectué le 3 octobre, la clôture du séminaire de formation sur la protection des personnes soumises à la détention ou à l'emprisonnement avec la distribution des certificats aux 27 séminaristes ayant participé à la formation. Le Volet a continué à suivre les activités du Programme d'assistance judiciaire, notamment durant la 4ème session des Chambres criminelles qui a débuté le 7 octobre et pour laquelle six avocats extérieurs sont venus appuyer leurs confrères burundais. Plusieurs réunions ont été tenues afin de définir les méthodes de travail, informer les avocats internationaux et les présenter aux autorités judiciaires du pays. Le responsable du Volet a représenté le CNUDH aux journées parlementaires tenues au Palais des Congrès à Kigobe, à une rencontre en province de Kirundo dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de l'alimentation; à une réunion présidée par le Directeur de cabinet du Ministère des droits de la personne humaine pour le renforcement de l'Etat de droit; à une table ronde sur les questions intéressant la justice organisée conjointement par la Maison de la presse et le Ministère des droits de la personne humaine; et enfin à une réunion organisée par l'UNICEF sur la situation des enfants et des mères incarcérés.

E. Assistance judiciaire

57. La 4ème session des Chambres criminelles s'est ouverte le 7 octobre 1997 pour une durée d'un mois. Cette session a vu la participation de six avocats internationaux venus épauler leurs collègues nationaux devant les Chambres criminelles de Bujumbura, de Ngozi et de Gitega pour la défense tant des prévenus que des parties civiles. Pour les dossiers présentés et les décisions rendues voir les tableaux sur l'assistance judiciaire en annexe.

ANNEXE ALA POPULATION PENITENTIAIRE AU DEBUT DU MOIS DE
JANVIER 1998 (13/1/1998)

<u>PRISON</u>	<u>Population pénitentiaire</u>	<u>Nombre de Pévenus</u>	<u>Nombre de Condamnés</u>
BUBANZA	105	48	57
BURURI	259	238	21
MPIMBA	2368	1847	521
GTTEGA	1653	1261	392
MURAMVYA	334	251	82
MUYINGA	638	600	38
NGOZI H	2406	2214	192
NGOZI F	76	51	25
RUTANA	351	244	107
RUMONGE	858	560	295
RUYIGI	443	381 dont 2 nourrissons	62
TOTAL	9491	7695	1792

Note: A la prochaine occasion, il va falloir préciser le nombre des femmes pour chaque prison, celles qui sont en situation de prévenues et celles déjà condamnées.

**TABLEAU-SYNTHESE DE L'ACTIVITE DES CHAMBRES
CRIMINELLES DE FEVRIER A DECEMBRE 1997 (2)**

	Chambre criminelle de Ngozi	Chambre Criminelle de Gitega	Chambre Criminelle de Bujumbura	Total
Nombre d'arrêts rendus	52	61	71	184
Nombre de renvois	319	195	415	929
Nombre de prévenus	615	362	839	1.816

**TABLEAU-SYNTHESE DE L'ACTIVITE DES CHAMBRES
CRIMINELLES DE FEVRIER A DECEMBRE 1997 (1)**

ANNEXE B

Nature des décisions	Chambre Criminelle de Ngozi	Chambre Criminelle de Gitega	Chambre Criminelle de Bujumbura	Total
Peine de mort	31	27	13	71
Servitude pénale à Perpétuité	4	21	15	40
Servitude pénale de 20 ans	20	6	14	40
Servitude pénale de 15 ans	-	15	1	16
Servitude pénale de 10 ans	4	-	21	25
Servitude pénale de 8 ans	3	-	-	3
Servitude pénale de 5 ans	10	4	6	20
Servitude pénale de 4 ans	-	-	2	2
Servitude pénale de 3 ans	1	2	2	5
Servitude pénale de 2 ans et 6 mois	-	-	1	1
Servitude pénale de 2 ans	1	1	5	7
Servitude pénale de 1 an	-	1	-	1
Liberté provisoire	-	-	1	1
Réouverture débats	-	-	1	1
Acquittements	19	17	29	62
Extinction de l'action publique	7	-	2	9
TOTAL	100	91	113	304

GVA 557

19